

Initiatives parlementaires

• (1755)

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir dire quelques mots sur la motion n° 382 du député de Mississauga—Sud.

Disons tout d'abord que j'ai discuté de l'économie souterraine avec un certain nombre de dirigeants d'entreprise de ma circonscription, Lambton—Middlesex. Ceux qui respectent la loi et paient leurs impôts ne sont pas ravis de payer plus d'impôts simplement parce que d'autres trichent le système.

Les entrepreneurs et les dirigeants de petites entreprises qui travaillent très fort pour gagner leur vie ne prisent pas d'être désavantagés face à la concurrence des entreprises et des ouvriers qui se font payer en liquide pour échapper à l'impôt. Mes électeurs s'inquiètent aussi parce que les pertes de recettes fiscales risquent de priver le gouvernement des moyens de maintenir les programmes sociaux et économiques qui sont si importants pour notre bien-être.

Le problème soulevé dans cette motion est extrêmement important pour tous nos concitoyens. Plus grande est l'activité de l'économie souterraine, moins le gouvernement a de recettes. L'économie au noir constitue une concurrence injuste pour les entreprises honnêtes. Des emplois disparaissent et les contribuables honnêtes doivent payer plus que leur juste part d'impôt.

On a beaucoup écrit sur la taille, l'étendue, la nature et les causes de l'économie souterraine. Comme les députés le savent sans doute, les estimations de la taille de l'économie parallèle varient énormément d'après la méthodologie employée, allant de 2,5 ou 3 p. 100 du PIB à plus de 20 p. 100, ou de 20 milliards de dollars à 140 milliards. Quelle que soit la taille de cette économie, des faits incontestables demeurent. L'économie souterraine existe et ses effets destructeurs imposent un lourd tribut à la société canadienne.

Pour quelles raisons décide-t-on de travailler au noir? Les raisons sont nombreuses, mais je soutiens qu'aucune d'entre elles n'est légitime. Comme les gens ont l'impression que tout le monde le fait, cela les incite à en faire autant. Les contribuables perçoivent la TPS comme une taxe injuste et justifient ainsi leur comportement. D'autres jugent le régime fiscal trop complexe et trop lourd pour s'en préoccuper. Certains estiment qu'il est facile de frauder le fisc, alors ils tentent leur chance.

Force nous est aussi de constater un manque flagrant de respect envers le gouvernement et les dirigeants politiques et le sentiment chez les contribuables canadiens qu'ils n'en ont pas pour leur argent, parce que le gouvernement gaspille les deniers publics.

Aucune de ces raisons ne peut justifier le comportement de ceux qui ne paient pas leur juste part de taxes et d'impôts, mais il

faut reconnaître que, lorsqu'une personne décide de travailler au noir, sa décision a malheureusement un effet de boule de neige. Elle a l'impression qu'il est trop difficile de faire marche arrière.

Ceux qui travaillent au noir depuis longtemps craignent de ne pas pouvoir régulariser leur situation, même s'ils le veulent, car il leur serait impossible de payer les taxes, et encore moins les intérêts et les pénalités, puisqu'ils ne peuvent pas produire les documents de base, notamment les factures. Dans ces circonstances, ceux qui songent à abandonner leurs mauvaises habitudes ont l'impression que c'est impossible. Ils se sentent coincés.

L'un des aspects les plus intéressants de la motion 382 est le fait qu'elle prévoit une amnistie restreinte, pour les intérêts et les pénalités qu'il doit, au contribuable qui déclare de son propre chef du revenu auparavant non déclaré. Cela encouragerait les contribuables contrevenants qui disposeraient d'un certain temps pour avouer leurs torts sans s'exposer à des pénalités et recommencer à payer leur juste part de taxes et d'impôts.

La motion prévoit aussi un crédit d'impôt pour les contribuables qui effectuent des travaux de rénovation ou d'amélioration domiciliaire afin d'encourager la production des documents de base et de faciliter la communication de l'information.

La motion dont la Chambre est saisie témoigne d'un désir de la part du député de Mississauga—Sud d'amener les Canadiens à parler des conséquences néfastes de l'économie parallèle et à trouver des moyens d'encourager le plus de monde possible à retourner à l'économie légale.

Il faut qu'une campagne publique d'information insiste sur le fait que la fraude fiscale est un délit qui n'est certes pas sans victime, comme on le soutient souvent. Tous les Canadiens en sont victimes, car la fraude fiscale mène à des pertes d'emplois et à un accroissement du déficit, oblige les contribuables honnêtes à porter un fardeau plus lourd et expose les entreprises légitimes à une concurrence déloyale, qui les accule parfois à la faillite.

• (1800)

J'estime que, ensemble, le programme d'amnistie, le crédit d'impôt à la rénovation et un programme traditionnel d'information publique serviraient à instruire les Canadiens sur la gravité du problème de l'économie parallèle et sur la façon dont ils peuvent contribuer à le résoudre. Je crois aussi que les Canadiens voudront de plus en plus payer leur juste part d'impôt si l'on arrive à les convaincre que le gouvernement va assumer la responsabilité qu'il a d'exécuter la loi avec sévérité et justice.

Depuis un an et demi, et c'est tout à son honneur, le ministre du Revenu national a réussi à récupérer plus de 800 millions d'impôts impayés grâce à une série de mesures bien conçues. Le ministère a toutefois fait plus que simplement percevoir des impôts impayés. En consultant plus de 240 groupes et associa-